3F3 891

ABBOTT FRANCE S.A.
Société anonyme au capital de 277.864.000 Francs
Siège social : 12 rue de la Couture, Silic 233,
94518 RUNGIS CEDEX
602 950 206 R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 13 AVRIL 2001

GREFFE TC CRETEIL
005406 | 09 MAI 2001
ACTES

L'an deux mil un
Le 13 avril
A 10 heures

au siège social, les actionnaires se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom, qu'en qualité de mandataires.

Monsieur André GARCIA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur André GARCIA, actionnaire disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, exerce également les fonctions de Scrutateur.

Le bureau désigne Monsieur Henri TAIEB en qualité de Secrétaire.

La société BARBIER FRINAULT ET AUTRES, Commissaire aux Comptes dûment convoqué, est absente, excusée.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires:

- un exemplaire des Statuts de la société
- la copie de l'avis de convocation envoyé à chaque actionnaire et au Commissaire aux Comptes ainsi que les récépissés postaux et avis de réception de ces envois
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires

- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il déclare ensuite que les documents prévus par les textes légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un administrateur
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Questions diverses.

La discussion est alors déclarée ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que Monsieur Gary P. Coughlan a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein de la société par lettre en date du 20 mars 2001, avec effet à compter du 31 mars 2001.

L'Assemblée remercie Monsieur Coughlan de sa collaboration pendant toute la durée de son mandat, et lui accorde quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de nommer en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Gary Coughlan, Monsieur Thomas C. Freyman, de nationalité américaine, demeurant 912 Lake Street, Libertyville, Illinois 60048, Etats-Unis, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thomas C. Freyman a déclaré préalablement à cette assemblée accepter lesdites fonctions, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de son mandat.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
M. André Garcia

LE SCRUTATEUR
M. André Garcia

LE SECRETAIRE
M. Henri Taieb